



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Bien-être des poissons en élevage

Question écrite n° 32866

Texte de la question

M. Dimitri Houbron attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation sur les conditions d'élevage dans les fermes piscicoles. Pour que les conditions d'élevage soient optimales, les poissons doivent bénéficier d'un accès à un environnement enrichi, avec un contrôle régulier des paramètres de la qualité de l'eau (oxygène, pH, carbone de la salinité, ammoniac et température). L'espace dont les poissons disposent, ainsi que leur densité, sont également des éléments déterminants de leur bien-être. En effet, des densités élevées peuvent provoquer des blessures et endommager la santé des poissons. Les travaux scientifiques semblent démontrer qu'un environnement stimulant a un effet positif sur le bien-être des animaux car il permet l'expression des comportements naturels, le développement cognitif et semble réduire le stress. Or, dans les élevages piscicoles, l'environnement des bassins ou cages est souvent pauvre, voire dénué de tout aménagement. Un contrôle plus régulier de la qualité de l'eau, ainsi qu'un enrichissement de l'environnement de vie, pourraient améliorer les conditions de vie, mais aussi la qualité du poisson, bénéficiant aux producteurs et aux consommateurs. Ainsi, il aimerait savoir quelles mesures le ministre envisage de mettre en œuvre afin d'améliorer les conditions de vie des poissons en élevage.

Texte de la réponse

L'amélioration des conditions de vie des poissons d'élevage est une nécessité, tant parce que cela répond à une attente sociétale forte que parce que le bien-être des animaux impacte directement leur santé et qu'il est le garant de la qualité des produits proposés au consommateur. Les professionnels de la filière piscicole ont engagé ces dernières années plusieurs actions en faveur de l'amélioration du bien-être de leurs poissons. Ainsi, en 2018, à la suite des états généraux de l'alimentation, les professionnels ont élaboré le premier plan de filière des produits de la pêche maritime, de la pisciculture et de la conchyliculture. Ce plan de filière, élaboré notamment par le CIPA (Comité interprofessionnel des produits de l'aquaculture) identifie le bien-être des poissons d'élevage comme l'un des enjeux prioritaires de la filière pour lequel les efforts doivent être poursuivis. L'action 9 du plan de filière « Développer la recherche et le partage de bonnes pratiques sur le bien-être animal » fait écho à cet engagement. Les travaux vont porter sur la recherche et la formalisation de nouveaux indicateurs du bien-être animal, la construction d'un outil d'aide au pilotage du bien-être animal dans les élevages grâce au travail d'identification des bonnes pratiques. Cet objectif est repris dans le plan stratégique national pour l'aquaculture durable, en cours de révision. Par ailleurs, en février 2019, il a été créé la plateforme « Bien-être des poissons » co-animée par le centre national de référence sur le bien-être animal et le CIPA. Il s'agit là-aussi de travailler à la définition d'indicateurs du bien-être, par espèce et par système d'élevage. Des travaux pour objectiver les effets de la densité et pour évaluer les méthodes d'abattage y sont également conduits. Deux projets ont pu démarrer début 2020 : les premiers indicateurs de bien-être sont expérimentés et une évaluation des pratiques est menée pour identifier celles qui sont potentiellement critiques. En parallèle, des actions de sensibilisation des professionnels sont en cours de réalisation, ainsi que des expérimentations portant sur l'enrichissement du milieu. Par ailleurs l'enjeu que représente le bien-être des poissons d'élevage a été intégré au volet pêche-aquaculture du plan de relance du Gouvernement. La diffusion et le partage des

connaissances, notamment dans le domaine du bien-être des animaux d'aquaculture, est en effet l'un des objectifs poursuivis par ce plan. Au plan européen, le bien-être des poissons d'élevage a déjà fait l'objet de deux rapports de la Commission européenne : le premier en septembre 2017, « Bien-être des poissons d'élevage : pratiques courantes de transport et d'abattage » et le deuxième en mars 2018, « Rapport de la Commission au Parlement européen et au Conseil sur la possibilité d'introduire certaines prescriptions relatives à la protection des poissons au moment de leur mise à mort ». Ce sujet est également depuis 2018 abordé dans le cadre d'une initiative volontaire de membres de la plateforme européenne pour le bien-être animal. C'est dans ce contexte et en tenant compte de ces précédentes recommandations qu'ont été élaborées les lignes directrices stratégiques pour le développement d'une aquaculture européenne durable, publiées le 12 mai 2021, qui serviront notamment à orienter le soutien apporté au secteur aquacole par le futur fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (FEAMPA). Ce fonds européen sera décliné au niveau national début 2022.

Données clés

Auteur : [M. Dimitri Houbbron](#)

Circonscription : Nord (17^e circonscription) - Agir ensemble

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32866

Rubrique : Aquaculture et pêche professionnelle

Ministère interrogé : [Agriculture et alimentation](#)

Ministère attributaire : [Agriculture et alimentation](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [13 octobre 2020](#), page 6970

Réponse publiée au JO le : [15 juin 2021](#), page 4868